AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

MESSIEURS,

Je me rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentimens de reconnaissance que j'éprouve pour le zele infatiguable que vous avez déployé dans ma lutte électorale dernière. Sollicité par les électeurs les plus influens de votre comté de me porter candidat en opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des désirs si pressans ; et si réunissant les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai succombé, vous savez comme moi que ce n'est dû qu'à des manœuvres iniques et inouïes en fait d'élection. Vous avez été à même d'en juger par vous-même. Si jamais on a employé la fraude pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, mettant en jeu les moyens les plus corrupteurs, non seulement on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où mon opposant avait la majorité, mais on n'a pas même rougi d'avoir recours à l'aide de plusieurs centaines d'enfans d'école, pour former cette majorité factice qui fait triompher mon adversaire ; je ne citerai qu'un fait à l'appui de mes avancés, c'est que dans la paroisse de Berthier où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, on a enrégistré 1022 votes. Mais ce triomphe n'est que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la contestation de cette élection. En cédant encore dans cette occasion aux vœux réitérés de *deux mille cinq cents électeurs*, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos *intérêts les plus sacrés* ont été foulés aux pieds ; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous étiez en droit d'attendre de moi. Lorsque j'entamai cette lutte, je devais compter sur l'impartialité de personnes qu'un serment rigoureux devait lier à rendre justice aux deux partis indistinctement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques unes d'entr'elles. Bientôt, les tribunaux seront appelé à faire justice des *consciences élastiques* de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtue d'un caractere sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà fait justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes.

Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever *aujourd'hui*, les injures grossières et mensongères que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes autrefois si paisible. Qu'il me suffise de vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'*écho* que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changemens dans les détails du bill, je saisis cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé le fonctionnement de la loi actuelle, ni dit que je voudrais la faire rappeler.

Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciemens pour l'appui cordial dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je reste sincèrement,
Messieurs,
Votre respectueux serviteur,
L. A. DEROME.

MAISON DE PENSION

PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—24 janv.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PÉAGE sur la Riviere L'Assomption, de maniere à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excedera 300 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 150 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue d'eau des eaux; et n'aura pas de pont levis. Le privilege qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont ; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Grabouit" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDÉS SONT :

1o.— Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.
2o.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.
3o.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.
4o.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.
5o.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.
6o.— Pour chaque personne à pied, un denier.
7o.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme ; taureau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.
8o.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov 1847.,

MOULANGES FRANCAISES.

LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour la vente de MEULES de Moulins confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaques meules sont composées que de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4½ pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignement s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

21 janv.

VITAL DESROCHERS

A ETE admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal ; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis.

Montréal, 17 janv.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POÊLES

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.,

29 oct.

PIANOS

RÉPARES ET MIS D'ACCORD, ETC.

LE Soussigné ayant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pedales, Guitares, Violons, etc.

R. EGAR,
No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig.
Montréal, 18 janv.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS,
W. D'ESCHAMBAULT,
P. E. PICAULT,
C. A. REGNAULT,
T. E. D'ODET D'ORSENNENS,
E. TRUDEL,
HECTOR PELTIER,
L. BOYER,
J. L. LEPROHON,
J. EMERY CODERRE,
P. WILBRENNER,
C. SABOURIN,
J. WILSCAM

Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

D'ARTICLES, UTILES, UTILE, *ET OBJETS DE FANTAISIE.*

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magazin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-a-vis le Palais de Justice, LUNDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847,

Annuaires, Albums, Souvenirs, Diaries

ET OUVRAGES ANGLAIS

POUR 1848,

LE soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants :

Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings.
Book of Beauty : or Regal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artiste—Edited by the Countess of Blessington.
Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton.
Golden Annual for 1848
Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848.
Wreath, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848.
Poole's Gentlemen's Pocket Book
Gentlemen's Pocket Diary
La Belle Assemblée, or Ladies' Diary
Illuminated Pocket Book
Pictorial Pocket Book for 1848.
Fulcher's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848.
Peacocks Historial Almanack, for 1848.

Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenable pour des Cadeaux de Noel et du jour de l'an.

JOHN McCOY,
No. 9 Grande Rue St. Jacques.

21 déc.

ALMANAC NAUTIQUE

POUR 1848 ET 1849.

Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné.

JOHN McCOY.

24 déc.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St.-Vincent.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENS DE CHIRURGIE, INSTRUMENS DE MATHEMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe est fixé au 10 de Janvier prochain.

Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.

E. R. FABRE ET CIE.

Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une methode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Canadiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, ET CIE.
24 déc. Rue St. Vincent, No. 3.

COMMANDES

POUR LA

FRANCE.

LES soussignés expédieront le 24 de ce mois et tous les QUINZE JOURS durant l'hiver des COMMANDES pour *Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instrumens de chirurgie, Instrumens de mathématique et autres marchandises de manufacture française.* Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE et CIE.
Rue St. Vincent No. 3.

17 déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques.

Arthur, par Eugène Sue. 4 vols. 8s.
Deux Histoires 1772—1830. 1.—Ventures D'Hercule Hardi. 2.—Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s.
La Vigie de Koat—Ven Roman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s.
Doleytor Arabian Gadolphin, Kardiki par do 1 vol. 2s.
Plik et Plok par do. 2s.
Le Morne-au-Diable, par do. 2 vols. 4s.
Thérèse Dunoyer, par do. 2 vols. 4s.
Les Mysteres de Paris, par do. 10 vols. 20s.
Latréaumont, par do. 2 vols. 4s.
Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cevennes, par E. Sue, 4 vols. 8s.
La Coucaratcha, par do. 2 vols 4s.
Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Guilhe
Leçons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do
Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St.-Pierre 3 s.

JOHN McCOY.

17 déc.

RESTAURANT DE COMPAIN,

PLACE D'ARMES.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la *mess* de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célebres gourmets, vient d'ouvrir un *RESTAURANT* au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-a-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartemens sont élégants et commodément meublés et n'en cedent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de leurs foyers. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privement à des conditions et termes de paiements raisonnables.

Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur etat et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cilindres sont de 34 pouces de diametre avec des soupades compliquées et de six pieds d'action.

Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 24 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action.

En même tems seront mis en vente sont ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entonoir de fer fondu pour les mettre en opération.

Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire des Travaux Publics.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
16 décembre, 1847.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Coteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, écr. possession donnée immédiatement.

AUSSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Coté, en brique à deux étages, contenant onze appartements, avec glaciere, écurie et remise. Possession donnée immédiatement. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer.

S'adresser à
L. DE LAGRAVE,
Rue Craig,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, faubourg St. Joseph.

21 janv.

LIGNE DE DILIGENCE

ENTRE LE

VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

LE Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION.

Les voitures seront comfortables, les chevaux excellents, et il espere que de toutes manieres les voyageurs seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures, P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREAULT, à l'ASSOMPTION chez Mde MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie.

JOSEPH DESCHAMPS.

Village, d'Industrie, 21 janv. 1m

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (*Dam*) à travers la Riviere Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (*Slide*) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 60 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jnr.

Chambly. 14 déc. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme St JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtisse J. de L. Beaudry, E.S.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,
Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotisseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de ville pour telle diminution que les circonstance de leur application peuvent justifier ; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pieces justificatives.

ED. DEMERS,
19 aout. Trésorier de la Cité.

PLACES DE BANC A LOUER

ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la *Revue Canadienne.*

31 dec. 1847,

COURS

DE LANGUE FRANCAISE,

EN 60 LEÇONS.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement ; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succes qu'il a obtenu jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples information, s'adresser au Soussigné, à l'Hotel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'*HOTEL DE QUEBEC.*

CHS. H. LASSISEKAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

ECOLE.

DE

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront dorénavant en français, comme suit :

L'Anatomie	Dr.	BIBAUD.
Les Accouchements	"	ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine	"	BADGLEY.
La Chirurgie	"	MONRO.
La matiere méd. et la thérapeutique	"	J.E.CODERRE
La Chimie	"	SUTHERLAND
L'Institut de médecine ou physiologie	"	PELTIER.
La médecine légale	"	BOYER.
La Chimique Médicale	"	BADGLEY.
La Chimique Chirurgicale	"	ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cour cette école pourront avoir le dégré de l'Université du Collége McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND,
2 sept. 1847. M. D.

Portrait de Jacques Cartier.

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription : 5s.

G. N. GOSSELIN,
Montréal. 4 nov. 1847. Agent.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des reclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN,
Procureur de Mme Hannah Lyman Mills

Montréal, 26 nov.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

MARCHES AVANTAGEUX

POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire au printemps prochain de grandes améliorations à son Etablissement actuel, désire fondre son fond de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix coutant, etc.

26 nov.

PORTRAITS AU

DAGUERREOTYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses *CHAMBRES DE DAGUERREOTYPE* au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.

N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerréotype en douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits.

☞ Entrée par la porte cochère.

23 nov.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
15 septembre, 1847.

A VENDRE A CE BUREAU

LE DEUXIEME VOLUME DE

L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue,

COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX : 20s.—Elégamment relié, 24s.—*Ecrire Franco.*

A GRAND MARCHE.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000,

A vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que :

Gros-de-Naples, Satins damassé, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpaccas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelleteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE.

Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION

DE MODISTE.

MLLE. MAJOR

A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS ; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE

et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.

Grande rue St. Jacques,
19 nov., 1847.

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Vendredi, le quatorzième jour de janvier mil-huit cent quarante-huit.

PRESENT :
L'Honorable juge en chef ROLLAND,
" M. le juge DAY.

No. 1412.

JOSEPH BELLE, Ecuyer, Notaire, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal,
Demandeur.

vs.

FRANCOIS XAVIER BEAUDRY, Bourgeois, du même lieu,
Défendeur.

LA COUR ordonne sur la motion de M. DUMAS, avocat du Demandeur, qu'en autant qu'il appert par le retour de GEDEON M. DESFORGES, un des huissiers de cette cour, fait au dos du Bref d'assignation émané en cette cause, que le Defendeur a laissé son domicile en cette Province, et ne peut être trouvé dans ce district de Montréal, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvel publié en cette cité de Montréal appelé *La Revue Canadienne* et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvel publié en cette cité de Montréal appelé *The Montreal Pilot* notifié de comparaître devant cette cour en personne ou par procureur pour répondre à l'action du Demandeur sous DEUX mois de la date de la dernière insertion de tel avertissement, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparaître et de répondre comme susdit dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et à jugement contre le dit défendeur comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour)
MONK, COFFIN & PAPINEAU.
P. B. R.

Montréal, 14 janv. 1848.

GATEAUX DE NOEL

ET DU

JOUR DE L'AN.

Au No. 175, rue Notre-Dame,
(CI-DEVANT MAISON DEVERY.)

LE Soussigné en offrant ses remercîments sincères, à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOETES DE DRAGÉES de toutes especes pour les cadeaux de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes.

—AUSSI,—

Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril.

CHARLES ALEXANDER.

Déc. 21.

AUX ENTREPRENEURS.

DES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND